

ARRETE DE POLICE

LE BOURGMESTRE,

Attendu que la société Nelles, Rue Au-Dessus des Trous, 4 à 4960 Malmedy, pour le compte du SPW, va procéder à des travaux de changement de priorité au carrefour N 68 / N 633;

Attendu qu'il importe de prendre certaines mesures de restrictions de circulation pour la sécurité des usagers de la route pendant la durée des travaux ;

Vu le Règlement général sur la Police de la circulation routière ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

ARRETE :

Article 1 : Du mardi 04 août 2020 au lundi 10 août 2020 inclus, la circulation sera totalement interdite à tout véhicule dans les deux viaducs situés au carrefour RN68 / RN 633 (Trois-Ponts – Stavelot), excepté pour engins de chantier et les services d'urgence et de sécurité.

Article 2 : Les usagers seront déviés via Vielsalm, Manhay, Roanne-Coo, Moulin-du-Ruy et Francorchamps. L'itinéraire de remplacement sera fléché par des panneaux directionnels placés dans les deux sens de la circulation, aux endroits suivants :

- Au carrefour N 68 / N 633 ;
- Au carrefour de Roanne-Coo / N 633 ;
- Au carrefour RN 622 / Rue du Centre à Francorchamps ;
- Au giratoire N 62/ N 68 / Autoroute ;
- Au carrefour N 68 / N 622 « Haute-Levée » à Stavelot ;
- Au giratoire à Stavelot / Rue C. Grandprez ;
- Aux sorties sur les autoroutes E42 et E25.

Article 3 : Du mardi 11 août 2020 au mercredi 30 septembre inclus, la circulation se fera alternativement sur une seule bande de roulage, sera régulée par des feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30km/h dans les deux viaducs situés au carrefour RN68 / RN 633 (Trois-Ponts – Stavelot).

Article 4 : Le tronçon relatif aux travaux sera compris entre l'immeuble n°66 et l'immeuble 80 de la Route de Coo et l'entrée du Ravel en direction de Stavelot. Les prescriptions à la circulation seront portées à la connaissance des usagers par les signaux A31, A33, B1, B5, B9, B11, C43, C45, D1d, E3, F41, F49 et additionnels de type IA et VIII.

Article 5 : Le parking du site « Lifrange » sera réservé à l'usage exclusif des véhicules du TEC (Kéolis – Satracom, Wergifosse, Gohy, ...).

Article 6 : La signalisation et les déviations routières seront placées par l'entreprise et ce sous sa responsabilité en accord avec la Police. Les coordonnées de la société (nom, adresse, numéro de téléphone) et du responsable de la signalisation seront mentionnés de part et d'autre du chantier.

Article 7 : Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation mise en place par la société. Les contrevenants seront punis des peines prévues en la matière.

Article 8 : L'affichage est assuré aux valves communales et sur les lieux.

Trois-Ponts, le 17 juillet 2020

Le Bourgmestre,
Francis BAIRIN.



Secrétariat:

Route de Coo, 58
B-4980 Trois-Ponts

Site: www.troisponts.be

Télé: 080/68 98 30 Fax: 030/69 98 98 E-mail: info@troisponts.be

BIC: GKCCBEBB IBAN: BE58 0310 0045 1273 TVA: BE 207 690 955